

MODALITES D'AFFECTATION DES MAITRES INTERVENANT DANS LES STRUCTURES QUI RELEVENT DU DISPOSITIF ASH - RENTREE 2026

ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRE affectés dans ces classes spécialisées sur postes spécifiques (coordonnateurs) ou postes non spécifiques						ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRE AFFECTES DANS LES CLASSES SPECIALISEES SUR POSTES SPECIFIQUES DE COORDONNATEURS					ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRE AFFECTES SUR POSTES NON SPECIFIQUES			REMPLACEMENT
TYPE DE DISPOSITIF	ORS ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRE	CODE DISCIPLINE (UIM) DANS LE TRM	NATURE DU SUPPORT DANS LE TRM	CERTIFICATION REQUISE SUR POSTE SPECIFIQUE OU NON SPECIFIQUE	PUBLICATION DES POSTES	TYPE DE DISPOSITIF	CODE DISCIPLINE (UIM) DANS LE TRM	NATURE DU SUPPORT DANS LE TRM	PUBLICATION DES POSTES SPECIFIQUES (COORDONNATEURS) A TEMPS COMPLET OU INCOMPLET	CERTIFICATION REQUISE SUR POSTE SPECIFIQUE	PUBLICATION DES POSTES NON SPECIFIQUES A TEMPS COMPLET OU INCOMPLET	CERTIFICATION REQUISE SUR POSTE NON SPECIFIQUE	ORS DES MAITRES DELEGUES EN SUPPLEANCES ET REMPLACEMENTS	
DISPOSITIF RELAIS en collège	Obligations hebdomadaires : 21 heures d'enseignement	C0072 Intituteur SES	IS	SI SERVICE A TEMPS COMPLET CERTIFICATION OBLIGATOIRE (CAPA-SH, CAPPEI)	Le poste sera publié : poste à 21 heures de nature IS dans la discipline C0072	DISPOSITIF RELAIS en collège	C0072 Intituteur SES	IS	Poste déclaré en poste spécifique (numéro de poste commençant par un 7) dans la discipline C0072 nature de poste IS. Ces postes doivent en priorité être attribués à des professeurs des écoles et publiés à 21 heures. Si un enseignant du second degré est nommé, l'ORS sera automatiquement ramenée à son ORS après affectation. EPP : descriptif PEX dans la discipline C0072	CERTIFICATION EXIGEE (2 CA-SH,CAPA-SH, CAPPEI)	Si le service est un service à temps complet en CLASSE RELAIS : Ces postes doivent en priorité être attribués à des professeurs des écoles. L'ORS sera automatiquement ramenée à l'ORS du maître nommé. S'agissant des postes partagés entre un enseignement en CLASSE RELAIS et enseignement professionnel ou général, le poste sera publié dans la discipline souhaitée du second degré avec un commentaire : dont heures en CLASSE RELAIS	CERTIFICATION DU CAPPEI EXIGEE SUR TOUT POSTE A TEMPS COMPLET	SUPPLE Les maîtres délégués en suppléance prennent l'ORS du maître suppléé	
SEGPA en collège	Obligations hebdomadaires : 21 heures d'enseignement	C0072 Intituteur SES	ISES	SI SERVICE A TEMPS COMPLET CERTIFICATION OBLIGATOIRE (CAPA-SH, CAPPEI) **	Le poste sera publié : poste à 21 heures de nature ISES dans la discipline C0072	SEGPA en collège	C0072 Intituteur SES	ISES	Poste déclaré en poste spécifique (numéro de poste commençant par un 7) dans la discipline C0072 poste de nature ISES. Ces postes doivent en priorité être attribués à des professeurs des écoles et publiés à 21 heures. Si un enseignant du second degré est nommé, l'ORS sera automatiquement ramenée à son ORS après affectation. EPP : descriptif STRUCTure valeur SES	CERTIFICATION EXIGEE (2 CA-SH,CAPA-SH, CAPPEI)	Si le service est un service à temps complet en SEGPA : Les postes doivent être publiés selon la nature de l'enseignement dispensé : Enseignement général : publication poste 21 heures en C0072 Enseignement professionnel : publication poste à 18 heures dans la discipline professionnelle souhaitée. S'agissant des postes partagés entre un enseignement en SEGPA et enseignement professionnel ou général, le poste sera publié dans la discipline souhaitée du second degré avec un commentaire : dont heures en SEGPA	CERTIFICATION DU CAPPEI EXIGEE SUR TOUT POSTE A TEMPS COMPLET	LEDA Les maîtres délégués en remplacement sur poste vacant prennent l'ORS du poste tel qu'il a été publié : Enseignement général : 21 heures Enseignement professionnel : 18 heures	
UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) - en collège, en lycée et en LP	Obligations hebdomadaires : 21 heures d'enseignement .	C0071 E1D SPE	UPI	SI SERVICE A TEMPS COMPLET CERTIFICATION OBLIGATOIRE (CAPA-SH, CAPPEI) **	Le poste sera publié : poste à 21 heures de nature UPI publié dans la discipline C0071	UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) - en collège, en lycée et en LP	C0071 E 1D SPE	UPI	Poste déclaré en poste spécifique (numéro de poste commençant par un 7) poste de nature UPI dans la discipline C0071. Ces postes doivent en priorité être attribués à des professeurs des écoles et publiés à 21 heures. Si un enseignant du second degré est nommé, l'ORS sera automatiquement ramenée à son ORS après affectation. EPP : descriptif PEX sur le support dans la discipline C0071	CERTIFICATION EXIGEE (2 CA-SH,CAPA-SH, CAPPEI)	Si le service est un service à temps complet en ULIS : Ces postes doivent en priorité être attribués à des professeurs des écoles. Les postes doivent être publiés selon la nature de l'enseignement dispensé : Enseignement général : publication poste 21 heures en C0071 Enseignement professionnel : publication poste à 18 heures dans la discipline professionnelle souhaitée. S'agissant des postes partagés entre un enseignement en ULIS et enseignement professionnel ou général, le poste sera publié dans la discipline souhaitée du second degré avec un commentaire : dont heures en ULIS	CERTIFICATION DU CAPPEI EXIGEE SUR TOUT POSTE A TEMPS COMPLET	LEDA Les maîtres délégués en remplacement sur poste vacant prennent l'ORS du poste tel qu'il a été publié : Enseignement général : 21 heures Enseignement professionnel : 18 heures	

** Si le maître n'est pas titulaire de la certification, il doit s'engager à suivre la formation pour préparer le CAPPEI et l'obtenir
Textes : décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée. Ce décret ouvre l'accès au CAPPEI par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle et accorde de plein droit le bénéfice du CAPPEI aux titulaires du 2 CA-SH.